

DEC182602DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC13018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 168, intitulée unité Physico-Chimie Curie (PCC),

Vu la décision DEC182450INC du 2 octobre 2018 portant nomination au 31 juillet 2018 de M. Axel Buguin aux fonctions de directeur par interim de l'UMR168 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter de la date d'effet de la décision DEC182450INC susvisée, délégation est donnée à M. Hervé Isambert (DR), adjoint au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation **PARIS B**

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23